



L'AFFREUX JOJO

JOURNAL D'EXPRESSION DE GILETS JAUNES DU VIGNOBLE NANTAIS

www.laffreuxjojo.home.blog



LA POLITIQUE DU DÉNOMINATEUR COMMUN

Le gilet jaune, c'est comme le glyphosate : on en a tous un peu en nous. Et, pour se débarrasser un jour de ce délicat pesticide comme pour remiser au placard ce bout de tissu fluorescent, c'est probablement la même unité qui devra s'imposer.

Le gouvernement s'appuie sur une armée et un corps policier puissant. Pour peu qu'il les ménage, ces travailleurs de l'ordre lui permettront de mener les politiques les plus injustes, les plus dangereuses et les plus impopulaires(1).

Pour instaurer un rapport de force aussi pacifique que possible et assurer une transition vers une société plus juste, la convergence n'apparaît guère comme une option. Le 1^{er} mai a fait office d'exemple : Gilets Jaunes et syndicats ont défilé côté à côté, reproduisant à l'échelle nationale ce que nous faisons ici même, à Vallet. Nous ne venons pas des mêmes milieux, nous n'avons pas les mêmes parcours, et nous n'aspirons pas exactement aux mêmes choses. Peu importe : les idéaux qui nous séparent ne seront jamais aussi forts que le sentiment d'injustice qui nous rassemble. L'heure est venue de se chercher des points communs, et d'essayer d'avancer ensemble, sur ce qui fédère.

Les divergences partisanes ou apatrides sont légitimes, et même saines, mais elles ne doivent pas être un prétexte à l'immobilisme. Il y a quelques semaines, «l'Assem-

blée des Assemblées», qui réunissait à Saint-Nazaire des Gilets Jaunes venus de la France entière, entérinait le refus de toute filiation du mouvement à un parti politique. L'Affreux Jojo salue l'initiative. Le droit de vivre décemment de son travail, la justice sociale ou l'écolo-

l'expérience se renouveler si nécessaire, dans un sens comme dans l'autre.

DE LA CRIMINALISATION DU MILITANTISME



gie, ne doivent pas être des options sociétales, mais les dénominateurs communs de tous les groupements qui se prétendent démocratiques. Conformément à cette exigence de convergence, l'Affreux Jojo entend se faire le relais des luttes et des problématiques sectorielles. Ce quatrième numéro comporte ainsi un texte sur la réforme Blanquer. Le 1^{er} mai fut l'occasion de marcher aux côtés des enseignant(e)s. Puisse

Théoriquement, dans une démocratie parlementaire, le militantisme n'est pas un crime. Dans la pratique, la distinction n'est plus évidente : « *factieux* », « *séditieux* », « *agitateurs* » et « *complices du pire* » désignent à présent des personnes très majoritairement pacifiques mais déterminées à ne pas céder face aux politiques antisociales du gouvernement. Et la répression est à la hauteur de ces qualificatifs : en témoignent les savoureuses consignes adressées aux magistrats du parquet de Paris, révélées par le *Canard Enchaîné* : l'inscription au fichier des Traitements pour Antécédents Judiciaires (TAJ) doit être maintenue « *de préférence* » même lorsque « *les faits ne sont pas constitués* ». Le fichage, lui, est recommandé « même si les faits sont tenu(s) » et, ainsi que l'a encore révélé le *Palmipède*, il concernerait également les personnes qui ont eu le seul tort de passer par la case hôpital.

pital après avoir été blessées par les forces de l'ordre. Quant aux gardes à vue, elles peuvent reposer sur la simple possession d'un masque à gaz en papier ou d'une paire de lunettes de piscine, en vertu de l'article 222-14-2 du code pénal qui caractérise « *le fait pour une personne de participer sciemment à un regroupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens* ». Cet article a ceci de pratique qu'il permet d'arrêter et même de condamner une personne à qui aucun fait de violence ne peut être reproché, introduisant par là une forme de « *présomption de culpabilité* »(2). Résultat des courses : le 8 décembre 2018, à Paris, pas moins de 1082 personnes ont été interpellées. L'écrasante majorité a été relâchée sans la moindre suite judiciaire, ce qui témoigne du caractère complètement arbitraire des arrestations et de la volonté des autorités d'empêcher purement et simplement les Gilets Jaunes de manifester(3).

Les condamnations, elles, sont relativement lourdes : sur les 1 954 prononcées à la mi-avril, 39% prévoient des peines d'emprisonnement ferme(4). Cette sévérité n'est guère étonnante : il a été observé que la justice est tout sauf aveugle et frappe plus durement les membres des classes populaires.

Le sociologue **Matthieu Grosse-tête** constatait par exemple, au sujet du traitement de l'accidentologie routière devant les tribunaux, que « *bien que surreprésentés, les prévenus issus des milieux favorisés bénéficient d'une certaine clémence. À coût humain et circonstances aggravantes équiva-*

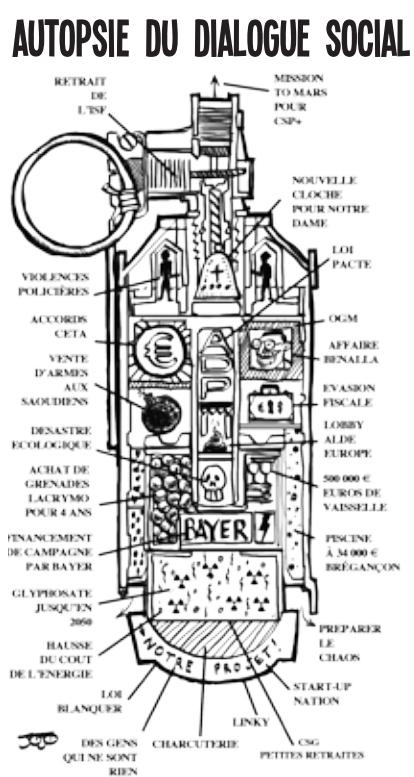
lents, les ouvriers et les employés écopent de jugements « négatifs » — c'est-à-dire supérieurs à la peine médiane, soit dix mois d'emprisonnement ferme dans le tribunal étudié — deux fois plus fréquemment que les cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires : 59,3 % pour les premiers, contre 31 % pour les seconds »(5). Cette criminalisation de l'action militante ne date pas des Gilets Jaunes : elle frappe également syndicalistes(6) et militants écologistes. Ces derniers ont d'ailleurs été les premiers assignés à résidence sous l'état d'urgence, à l'occasion de la COP21 en décembre 2015.

Par la suite, ce dispositif « *anti-terroriste* » a amplement contribué à la répression du mouvement contre la loi Travail. La loi « *anticasseur* » récemment adoptée risque de s'inscrire dans cette même veine de criminalisation tous azimuts de l'action politique(7). Des députés LREM de Loire-Atlantique, seuls Anne-France Brunet et Yves Daniel ont eu la présence d'esprit de s'absenter face à cette

loi liberticide. Les autres ont rejoint le club très fermé des personnes à la pensée « *complexe* » qui ne voient pas le moindre paradoxe à défendre la démocratie via des procédés fort peu démocratiques.

Ces visionnaires ne semblent pas dérangés outre mesure par l'idée de préparer le terrain à une extrême-droite qui ne manquera pas de réprimer encore plus durement les contestations(8).

Heureusement pour ces députés, en France, l'inconséquence est encore tout ce qu'il y a de plus légal.



DES JOURNALISTES SÉDITIEUX !

Plus de 350 journalistes ont récemment dénoncé une tripotée de pratiques policières peu orthodoxes : « *tentatives de destruction ou de saisie du matériel, effacement des cartes mémoires, coups de matraque, gazages volontaires et ciblés, tirs tendus de lacrymogènes, tirs de LBD, jets de grenades de désencerclement, etc. [...] Plusieurs confrères ont été interpellés et placés en garde à vue pour « participation à un regroupement en vue de commettre des violences ou des dégradations », alors même que nous nous déclarons comme journalistes* », déplore l'un d'eux (9). Sûrement de dangereux black blocs camouflés en reporters !



POUR LE 1^{ER} MAI, JOJO EST MONTÉ À LA CAPITALE

Il suffit que l'idée soit lancée un soir sur le rond-point pour qu'aussitôt JoJo et les copains se disent : « *oui, c'est une évidence, la manif du 1^{er} mai à Paris, nous en serons !* » Après le passage TV soporifique de notre président, nous étions tous encore plus déterminés à monter à la capitale pour dire STOP à l'enfumage, à la politique à sens unique pour sa caste de privilégiés, à la répression policière et judiciaire ! Et aussi à rencontrer les syndicats. Car depuis maintenant 5 mois, nous attendons toujours de les avoir à nos côtés ! Pas devant à la manœuvre, pas derrière non plus, mais côté à côté.

Dès la fin de matinée, les Gilets Jaunes venus de la France entière



arrivent par dizaines au pied de la tour Montparnasse. Et une chose est sûre : ils sont contents d'être là. Ça chante, ça siffle dès que les cameras de **BFM** se montrent sur les toits. L'élévation des consciences face aux médias mainstream est clairement un acquis de ce mouvement populaire ! Mais déjà, tout autour de la place, les gendarmes mobiles et les fameux voltigeurs(10) se montrent de façon ostentatoire.

14h : les camions, ballons et siffons des syndicats sont là. « *C'est beau cette foule mélangée !* », se dit **JoJo**. Mais pas le temps d'en profiter, car déjà les gaz lacrymogènes pluvent. La manifestation n'est pas encore partie que masques et lunettes de protection sont de sortie ! **JoJo** est bientôt pris de panique lorsqu'un groupe de gendarmes mobiles coupe la foule de part et d'autre de l'avenue et commence à avancer en matraquant tous ceux à leur portée. La foule devient très compacte ; nous sommes tous écrasés. De nombreux blessé(e)s

s nous entourent, certains le crâne ensanglanté. D'autres, dans un gaz omniprésent, sont en détresse respiratoire. **JoJo** ne comprend pas. Il est en colère et a envie de pleurer



en même temps ! Tant de violence gratuite ne devrait pas exister en France(11)! Après que tout le monde a repris ses esprits, le cortège long de plus de 2 km s'élance, direction Place d'Italie. C'est l'occasion de croiser les syndicats, les urgentistes en grève, les travailleurs sans papiers, et aussi les postiers grévistes des Hauts-de-Seine, en lutte depuis maintenant 400 jours(12)!

L'après-midi est finalement vite passé, malgré un gazage permanent et des charges répétées. **JoJo** est un peu déçu d'avoir vu la CGT ne pas trop se mélanger aux Gilets Jaunes. Mais une première rencontre n'est elle pas toujours maladroite ? Gardons espoir ! C'est dans l'action que la convergence s'imposera. Cela mettra un peu de temps encore, mais le calendrier du mois de mai – avec notamment le samedi 11, où **Nantes** accueillera une manifestation nationale – permettra sans doute de s'en approcher un peu plus. *On lâchera rien !*



LA LOI BLANQUER POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

En 2017, Jean-Michel Blanquer l'affirmait : il n'y aurait pas sous son ministère de loi Blanquer. Il souhaitait seulement la mise en place de « *mesures de bon sens pour revenir à une école des savoirs fondamentaux* » permettant aux élèves d'apprendre à « *lire, écrire et compter* ». Pas de loi Blanquer donc, mais une loi « *pour une école de la confiance* » adoptée vite fait bien fait (35 voix pour, 7 voix contre... mais où étaient donc les députés ?). Il est vrai que sans consultation des organisations professionnelles, sans avis du Conseil d'État, tout va bien plus vite.

CETTE LOI DE LA CONFIANCE

nous met en émoi, nous-autres enseignant(e)s, et nous jette dans la rue, une fois de plus.

MAIS POURQUOI DONC ?

Tout simplement parce que nous craignons pour l'école publique, celle de la République et qui accueille tous les élèves, parce que nous souhaitons une école accessible, gratuite et de qualité, qui permette à nos élèves de progresser et de réussir et, enfin, parce que nous savons que la casse du service public est au cœur des préoccupations de nos gouvernements, et que nous en mesurons les effets tous les jours à la Poste, à la SNCF ou à l'hôpital.

QUE NOUS DIT-ON DANS CETTE LOI ?

On nous parle de scolarisation obligatoire à 3 ans. Or 97 % des enfants de cet âge sont scolarisés. Ce point fort de la loi, qui ne concerne que 25 000 enfants en France, coûtera 150 millions d'euros aux collectivités locales, qui devront désormais financer la scolarité des enfants de 3 à 6 scolarisés dans le privé. **Joli cadeau pour le privé !**

On nous parle de créer des **EPSF** (Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux) qui annexeront au collège les écoles élémentaires et maternelles du secteur. Pour quoi

faire ? Des économies bien sûr ! Cette mesure permettra une diminution du nombre de postes dans le primaire, ainsi que la disparition des directeur(trice)s d'école. Peu importe qu'elle provoque la fermeture d'écoles rurales ou de quartier et participe à un détricotage du lien social.

En marge des **EPSF**, il est question de créer des **EPLIEI** (Etablissement Publics Locaux d'Enseignement International) qui proposeront des programmes et des diplômes internationaux à certains enfants.

Et voilà l'école à deux vitesses qui pointe le bout de son nez !

ON TROUVE AUSSI DANS CETTE LOI :

un soupçon de dégradation de l'inclusion scolaire avec la mise en place de **PIAL** (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) permettant de payer moins d'auxiliaires de vie scolaire handicap,- une pincée de précarisation des jeunes collègues, dont le statut passe de fonctionnaire stagiaire à étudiant en stage, qui pourront se trouver en position de responsabilité dans une classe sans avoir été formés et pour une rémunération toute symbolique,

(Suite page 4)

UN ZESTE DE DÉNI DE DÉMOCRATIE

avec la composition des **CDEN** (Conseils Départementaux de l'Education Nationale) qui deviennent modifiables par ordonnance de **M. Blanquer**,

UNE DOSE DE MANAGEMENT

à l'anglo-saxonne, avec la nouvelle version de l'évaluation des établissements par le Conseil d'Évaluation de l'École (**CEE**) directement soumis au ministre,

UN NUAGE DE NATIONALISME

avec le drapeau français et la Marseillaise bien en vue dans chaque classe.

Et puis, enfin, on a peur pour nous, c'est humain. L'article 1 de cette loi évoque «*notre devoir de réserve et d'exemplarité*» y compris en dehors du service.

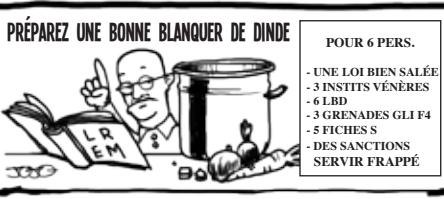
Derrière un article excessivement flou, nous avons l'impression qu'on veut nous faire taire, et faire planer au-dessus de nos têtes des sanctions disproportionnées si d'aventure nous critiquions l'institution(13).

Heureusement, lorsque **M. Blanquer** nous écrit, il ne manque jamais de nous assurer de la confiance qu'il nous porte. Nous voilà tout à fait rassurés !



NOTES ET RÉFÉRENCES:

- (1) Il y a quelques semaines, des « suicidez-vous ! » adressés aux forces de l'ordre ont fait scandale. On ne peut que regretter que les médias dominants n'aient pas mis autant d'énergie à relayer cet autre appel, pourtant bien plus fréquemment scandé : « ne vous suicidez pas, rejoignez-nous ! »
- (2) Initialement créé en mars 2010 pour réprimer les « bandes » des « quartiers sensibles », ce délit a connu un énorme succès lors du mouvement contre la loi Travail en 2016, avec la bénédiction du garde des sceaux d'alors, Jean-Jacques Urvoas.
- (3) Raphaël Kempf, « Des violences policières aux violences judiciaires », Le Monde Diplomatique, février 2019.
- (4) https://www.libération.fr/france/2019/04/12/est-ce-que-40-des-gilets-jaunes-condamnes-ont-ecope-de-prison-ferme_1721046
- (5) Matthieu Grossetête, « Des accidents de la route pas si accidentels », Le Monde Diplomatique, août 2018.
- (6) En janvier 2016, huit salariés de Goodyear Amiens-Nord (dont la fermeture venait d'être annoncée) étaient condamnés en première instance à des peines de prison ferme pour avoir séquestré deux dirigeants de leur usine, et ce en l'absence de tout plaignant (la procédure était intentée par le parquet, Goodyear et les deux cadres ayant retiré leurs plaintes) <https://www.ouest-france.fr/hauts-de-france/sequestration-goodyear-amiens-7-salaries-definitivement-condamnes-5521533>
- (7) Une loi du même acabit, qui introduisait la notion de « responsabilité collective » en cas de violences, avait déjà été promulguée le 8 juin 1970, notamment afin de lutter contre les militants maoïstes. Elle fut abrogée en 1981 car, à l'image de l'article 222-14-2 du code pénal évoqué supra, elle servait à réprimer tout et n'importe quoi : les syndicalistes, les étudiants, les lycéens, les agriculteurs... (écouter l'interview de Vanessa Codaccioni, maîtresse de conférence en sciences politiques, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/maintien-de-lordre-ou-criminalisation-de-la-contestation>.)
- (8) Car si Marine Le Pen n'a pas manqué de dénoncer le caractère « liberticide » de la loi « anticasseurs », pendant le mouvement contre la loi Travail, celle-ci réclamait l'interdiction pure et simple de toutes les manifestations. Sympa pour les travailleurs ! (<https://www.publicsenat.fr/lcp/politique/etat-durgence-marine-pen-interdiction-des-manifestations-1356378>).
- (9) https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/05/01/plus-de-350-journalistes-denoncent-une-volonte-deliberee-de-nous-empecher-de-travailler-de-la-part-des-forces-de-l-ordre_5456971_3236.html
- (10) https://twitter.com/nantes_revolute/status/1073899492951425026?lang=fr
- (11) <https://www.humanite.fr/paris-un-1er-mai-gache-par-le-dechainement-des-violences-671693>
- (12) <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/020519/superbe-video-pour-les-400-jours-de-greve-des-postiers-du-92>
- (13) Le couperet est d'ailleurs tombé avant l'heure : au Havre, une directrice d'école a été sanctionnée pour avoir critiqué la réforme Blanquer. Les enseignants sont donc priés de redoubler d'ingéniosité pour enseigner les subtilités de la liberté d'expression. https://www.francetvinfo.fr/societe/education/refondation-de-l-ecole/une-directrice-d-ecole-du-havre-sanctionnee-pour-avoir-critique-la-reforme-blanquer-des-enseignants-envahissent-la-mairie_3422177.html



QUIZZ ?

Toutes choses égales par ailleurs, quelle est la probabilité pour les sans-emploi d'être condamnés à de la prison ferme par rapport à ceux qui ont un emploi ?

PROBABILITÉ ÉGALE	<input type="checkbox"/>
1,3 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>
1,5 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>
2 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>

Réponse : 1,5 fois plus.

Toutes choses égales par ailleurs, quelle est la probabilité pour les personnes touchant moins de 300 euros par mois d'être condamnées à de la prison ferme par rapport à celles recevant au moins 1 500 euros par mois ?

PROBABILITÉ ÉGALE	<input type="checkbox"/>
1,5 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>
2,5 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>
3,2 FOIS PLUS	<input type="checkbox"/>

Réponse : 3,2 fois plus.

Source : Observatoire des inégalités (https://www.inegalites.fr/La-justice-francaise-n-est-pas-juste?id_theme=24#nb2)

INFOS PRATIQUES

LES GILETS JAUNES DE VALLET

VOUS ACCUEILLENT LES:
MARDIS - JEUDIS - VENDREDIS
DE 17H À 21H
SUR L'AIRE DE COVOITURAGE DE VALLET

NOTRE AG A LIEU
TOUS LES JEUDIS À 19H
SUR L'AIRE DE COVOITURAGE DE VALLET
ET À AVALON TERRE D'UTOPIE
ROUTE DU LANDREAU

CONTACT-NEWS
FACEBOOK : LES GILETS JAUNES DU SECTEUR DE VALLET

D'ACCORD?
PAS D'ACCORD!

CONTACTEZ-NOUS À :

LAFFREUXJOJO@PROTONMAIL.COM



L'AFFREUX JOJO

JOURNAL D'EXPRESSION DE GILETS JAUNES DU VIGNOBLE NANTAIS

RETROUVEZ TOUS LES NUMÉROS EN LECTURE ET EN TÉLÉCHARGEMENT LIBRE SUR:
WWW.LAFFREUXJOJO.HOME.BLOG